

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 janvier 2026	N° 2026-93

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15
Mme Anne FAHMY à partir de 15h15
Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40
M. Stéphane MARI à partir de 16h40
M. Patrick PUJOL à partir de 15h15
M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260130-lmc1115125-DE-1-1 Date de télétransmission : 06/02/2026 Date de réception préfecture : 06/02/2026 Publié : 06/02/2026
--

	Conseil du 30 janvier 2026	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	N° 2026-93

**PESSAC - Signature d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur les parcelles cadastrées section EO numéros 82 - 85 - 86 et 90, propriétés du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, dans le cadre du réseau de chaleur urbain (RCU) Métropole Sud
- Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération n° 2022-424 du Conseil du 7 juillet 2022, Bordeaux Métropole a approuvé le principe de la création du réseau de chaleur renouvelable public de Métropole Sud sur les communes de Bordeaux, Gradignan, Pessac et Talence avec une implantation des moyens de production sur un foncier de 7000 m² mis à disposition par l'Université de Bordeaux sur la plaine de Rocquencourt.

Lors du Conseil du 31 mars 2023, Bordeaux Métropole a adopté une délibération n° 2023-158 complémentaire notamment en vue d'intégrer à ce projet, un réseau de chaleur extrarocade comprenant les hôpitaux Haut Lévêque et Xavier Arnoz.

Par la délibération n° 2025-321 en date du 11 juillet 2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a attribué au groupement IDEX/MIXENER/GREENWICH 0013/JL&P Architectes le contrat de concession mixte portant délégation de service public du réseau de chaleur Métropole sud et conception-réalisation de centrales de production.

Le Groupe hospitalier Sud du CHU de Bordeaux a accepté de mettre à disposition un foncier de 2 602 m² environs, correspondant aux parcelles EO82, EO85, EO86 et EO90, sises avenue de Magellan à Pessac, pour la construction des moyens de production EnR dans l'enceinte de l'hôpital Haut Lévêque, via une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels pour une durée de 50 ans.

Des négociations ont été menées entre les parties et ont abouti, en contrepartie de cette mise à disposition, à un montant de redevance annuel de 23 418€ par an (9 €/m²). Ce montant de redevance étant inférieur au seuil de consultation de 24 000€ de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, il ne nécessite pas un avis de cette dernière.

Il est précisé que cette redevance fera l'objet d'une indexation conforme à celle prévue dans la convention liant Bordeaux Métropole à son concessionnaire.

Ainsi, il vous est demandé d'autoriser par cette délibération la conclusion de la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur le domaine public du CHU de Bordeaux, aux conditions sus-visées, permettant le développement du réseau de chaleur Bordeaux Métropole sud « Extra rocade ».

Cette convention sera précédée de la conclusion d'une promesse synallagmatique, comprenant notamment comme conditions suspensives l'enlèvement ou l'enterrement des cuves à fioul présentes dans le périmètre et impactant le projet, ainsi que l'obtention de toutes les autorisations administratives et environnementales nécessaires au projet.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,
VU les articles L1311-5 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2022-424 du conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,
VU la délibération complémentaire n°2023-158 du conseil de Bordeaux Métropole du 31 mars 2023,
VU la délibération n° 2025-321 du Conseil de Bordeaux Métropole du 11 juillet 2025,
VU le plan annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le développement du réseau de chaleur Bordeaux Métropole sud « extra rocade » nécessite l'occupation d'une emprise propriété du CHU de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la conclusion de toute promesse et convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur les parcelles EO82, EO85, EO86 et EO90, représentant une emprise de 2 602 m² environ, sises avenue de Magellan à Pessac et propriétés du CHU de Bordeaux, pour une durée de 50 ans et moyennant une redevance annuelle de 23 418 € HT, TVA en sus au taux et au régime en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique, indexée annuellement,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte et tous les documents afférents à la présente opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur RAYNAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------